

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 10 mars 2020 à 18 h 30
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Ryan, conseiller désigné
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère désignée

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement délégué
M^e Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement
Mme Nathalie Deret, agente de recherche
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
Mme Maryse Bouchard, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Sylvain Villeneuve, directeur de l'aménagement urbain et de la mobilité
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs
Mme Martine Dubuc, commandante du poste 20 du service de police
M. François Labrecque, inspecteur du poste 22 du Service de police

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 34. Elle souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 58, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure

- Lot 6 297 944 du cadastre du Québec au sud-ouest de l'intersection des rues Parthenais et Sainte-Catherine – (Esplanade Cartier Phase 1) (40.04) : 2 intervenants

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- Aucune demande

CA20 240090

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 10 mars 2020 en ajoutant le dossier suivant :

- 30.10 Autoriser le désistement de l'expropriation des lots 1 341 035, 1 341 036, 1 341 039 et 3 550 498 du cadastre du Québec, situés au coin nord-est de la rue Sainte-Catherine Ouest et de la rue Mackay, arrondissement de Ville-Marie, décrétée aux fins de l'aménagement d'un parc. Abroger la résolution CA16 240481 adoptée par le conseil d'arrondissement de Ville-Marie décrétant cette expropriation. Approuver l'entente intervenue entre la Ville et Les Immeubles Prime inc. pour régler hors cour les dommages réellement subis et directement causés par l'imposition de la réserve et par le désistement de l'expropriation au montant de 2 981 654,18 \$ auquel doit s'ajouter une partie des frais de parc pour un montant maximal estimé à 1 800 000 \$. Reconnaître l'engagement de la Ville à céder en tant que dommages à Les Immeubles Prime inc. une partie du lot 1 341 037 du cadastre du Québec, telle que décrite à l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de la Ville de Montréal, le 30 décembre 1988 sous le numéro 4109707

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 - Période de questions du public

Madame Madeleine Dufresne
- développement du site de Radio-Canada

Monsieur Jean Poulin
- secteur Bridge-Bonaventure / Projet de stade

Monsieur Gilles Labelle
- Règlement CA 24-063

Monsieur Éric Michaud
- Radio-Canada / secteur Bridge-Bonaventure

Monsieur Charles Nadeau
- réglementation AirBNB

Madame Sylvie Lalonde
- salubrité dans les logements

Monsieur Gaétan Roberge
- avis de motion sur la protection des lieux collectifs, communautaires et institutionnels
(dépôt d'une motion)

CA20 240091

Période de questions du public

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Cathy Wong

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 19 h 45.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1202701002

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Pierre-Luc Rivest
- Station Craig

Madame Maryse Chapdeleine

- vente d'un terrain à la Fondation Papillon / Demande de rencontre à M. Robert Beaudry

Madame Marie-Ève Hébert
- centre Jean-Claude Malépart

Madame Marie-Claire Lemieux
- gestion du centre Jean-claude Malépart

Monsieur Julien Gagnon-Ouellette
- réseau express vélos / Voies réservées d'autobus

Monsieur Robert Hajaly
- 1419-1441, rue Pierce – opposition / absence de boutique autour du Forum

CA20 240092

Période de questions du public

Attendu qu'à 19 h 45, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Richard Ryan

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1202701002

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Jacques Larin
- activités suspectes dans la rue Saint-André

Monsieur Karim Kammah
- prolongement de la rue de la Gauchetière / déficit démocratique

10.06 - Période de questions des membres du conseil

La conseillère madame Anne-Marie Sigouin souligne la tenue de l'évènement « Maëstria ».

CA20 240093

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.09.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240094

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 11 février 2020

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 11 février 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1200858002

CA20 240095

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 février 2020

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 février 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1200858005

CA20 240096

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 26 février 2020

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 26 février 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1200858006

CA20 240097

Approuver les catégories de reconnaissance obtenues par deux organismes à but non lucratif en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 18 mars 2023

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'approuver les catégories de reconnaissance des organismes à but non lucratif suivants de l'arrondissement de Ville-Marie ayant déposé une demande dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, jusqu'au 18 mars 2023 :

Comité social Centre-Sud inc. B

Le PAS de la rue B

Ces catégories ont été attribuées conformément aux résultats obtenus lors de l'analyse des demandes avec la grille d'évaluation produite à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1207709004

CA20 240098

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.09

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240099

Approuver la convention modifiée, se terminant le 31 janvier 2021, pour une prolongation de 12 mois, avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) - SPCA, aux fins d'exercice du contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense de 116 717,04 \$, taxes incluses, le cas échéant, majorant le montant total du contrat à 388 717,04 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240025 adoptée à sa séance du 13 février 2018, approuvé la convention et accordé un contrat à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) - SPCA, pour le service de contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie du 13 février 2018 au 31 janvier 2020;

Attendu que la convention peut être renouvelée avec le consentement des Parties pour deux termes additionnels d'un (1) an chacun, aux mêmes conditions, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes au moment de ce renouvellement :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'approuver la convention modifiée intervenue entre l'arrondissement de Ville-Marie et la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) - SPCA, aux fins d'exercice du contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie pour une période de 1 an à compter du 1^{er} février 2020;

D'accorder, à cette fin, un montant de 116 717,04 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1187170001

CA20 240100

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec la Société de développement du Quartier Latin dans le cadre du « Programme de propreté 2020 » et accorder une contribution de 38 000 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec la Société de développement du Quartier Latin;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 38 000 \$, conformément au Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation (CA-24-311);

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1206886002

CA20 240101

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec Action-Réinsertion (Sac à dos), accorder un contrat de gré à gré pour la réalisation du programme « Propreté 2020 dans le Faubourg Saint-Laurent et l'arrondissement de Ville-Marie » et autoriser une dépense maximale de 101 913 \$, taxes incluses, le cas échéant

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser une dépense maximal de 101 913 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour la réalisation du programme « Propreté 2020 dans le Faubourg Saint-Laurent et l'arrondissement de Ville-Marie »;

D'approuver la convention de services, se terminant le 31 décembre 2020, avec Action-Réinsertion (Sac à dos);

D'accorder, à cette fin, un contrat de gré à gré de 101 913 \$, taxes incluses, le cas échéant, à Action-Réinsertion (Sac à dos);

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1206886001

CA20 240102

Autoriser une dépense additionnelle de 68 985 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux du Programme de Réfection Routière (PRR 2018) dans le cadre du contrat VMP-18-014 accordé à 4042077 Canada inc. (De Sousa), majorant ainsi le montant à 5 196 324,49 \$, taxes et contingences incluses

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240335 adoptée à sa séance du 12 juin 2018, accordé un contrat à De Sousa (4042077 Canada inc.) pour les travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie ainsi que la construction de saillies et autorisé une dépense de 5 177 339,49 \$ (appel d'offres public VMP-18-014 - 6 soumissionnaires);

Attendu que des travaux supplémentaires de réparation de dalles de béton sur la rue de Rouen s'avèrent nécessaires :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser un budget de contingences additionnel de 68 985 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux supplémentaires requis dans le cadre du contrat accordé à De Sousa (4042077 Canada inc.), pour les travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie ainsi que la construction de saillies, appel d'offres public VMP-18-014 - 6 soumissionnaires, majorant ainsi le budget de contingences de 693 394,50 \$ à 762 379,50 \$ pour un montant total de 5 196 324,49 \$, taxes et contingences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières du présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1184657004

CA20 240103

Approuver la convention, se terminant le 31 mars 2021, avec la Clinique Droits Devant pour la réalisation d'activités d'aide et de conseils dans la sphère juridique pour les personnes en situation d'itinérance ou en réinsertion sociale et accorder une contribution de 15 000 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'approuver la convention, se terminant le 31 mars 2021, avec la Clinique Droits Devant pour la réalisation d'activités d'aide et de conseils dans la sphère juridique pour les personnes en situation d'itinérance ou en réinsertion sociale ainsi que pour la tenue d'une activité publique de sensibilisation aux enjeux de cohabitation;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 15 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1205179001

CA20 240104

Adopter une résolution demandant au sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1, afin d'octroyer un contrat de services professionnels aux lauréats du concours de design visant la conception de l'aménagement d'un parc sur le Terrain 066 et ses abords

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'adopter une résolution demandant au sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1, afin d'octroyer un contrat de services professionnels aux lauréats du concours de design visant la conception de l'aménagement d'un parc sur le Terrain 066 et ses abords;

De mandater le directeur d'arrondissement délégué de Ville-Marie afin de signer la lettre demandant cette dérogation.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1207448001

CA20 240105

Approuver six conventions avec différents organismes, se terminant le 31 décembre 2021, dans le cadre du programme « Politique de l'enfant » et accorder des contributions totalisant 56 290 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'approuver les six conventions avec les cinq organismes suivants dans le cadre du programme Politique de l'enfant de Montréal;

D'accorder à cette fin, les contributions suivantes :

- 24 000 \$ Centre récréatif Poupart;
- 12 500 \$ Mères avec pouvoir;
- 3 673 \$ Innovation jeunes;
- 6 222 \$ Innovation jeunes;
- 6 222 \$ Y des femmes;
- 3 673 \$ YMCA du Québec;

D'imputer cette dépense totale de 56 290 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1200173002

CA20 240106

Autoriser une dépense additionnelle de 29 140,42 \$, taxes incluses, pour augmenter les contingences à 20% du montant des travaux dans le cadre du contrat accordé au groupe Mécano pour la mise à niveau des fontaines de la place Jean-Paul Riopelle, majorant ainsi le montant total de la dépense de 320 544,64 \$ à 349 685,06 \$ - (appel d'offres public VMP-18-017 - 2 soumissionnaires)

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240456 adoptée à sa séance du 11 septembre 2018, accordé un contrat à Groupe Mécano pour la mise à niveau des fontaines de la Place Jean-Paul Riopelle et autorisé une dépense de 320 544,64 \$ (appel d'offres public VMP-18-017 - 2 soumissionnaires);

Attendu que des modifications à la conception des plans entraînent des coûts supplémentaires :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser une dépense additionnelle de 29 140,42 \$, taxes incluses, pour augmenter les contingences à 20% du montant des travaux dans le cadre du contrat accordé au groupe Mécano pour la mise au niveau des fontaines de la place Jean-Paul Riopelle, majorant ainsi le montant total de la dépense de 320 544,64 \$ à 349 685,06 \$, taxes incluses;

D'imputer ces dépenses conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1185876006

CA20 240107

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 14 600 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 14 600 \$:

- 3000 \$ à Coop Les Valoristes;
- 3000 \$ à Fondation Mères avec pouvoir;
- 1500 \$ à Association sportive et communautaire Camillien-Houde;
- 2500 \$ à Go Jeunesse/Loisirs St-Jacques;
- 3000 \$ au CJE Montréal Centre-Ville;
- 600 \$ à Comité social Centre-Sud;
- 1000 \$ Spectre de rue;

D'imputer cette dépense totale de 14 600 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1207135004

CA20 240108

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240109

Autoriser une dépense de 120 791,59 \$, taxes incluses, à Les services EXP inc. pour un mandat de services professionnels dans le cadre de l'entente VMP-19-016 pour la préparation des plans et devis pour des travaux de construction de saillies par les équipes en régie à divers endroits de l'arrondissement de Ville-Marie, pour un montant total de 132 870,75 \$, taxes et contingences incluses

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser une dépense maximale de 132 870,75 \$ pour la préparation des plans et devis des travaux de construction de saillies par les équipes en régie à divers endroits de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser, à cette fin, une dépense de 120 791,59 \$ à Les services EXP inc., conformément à l'offre de services MTR-00019016-AO et l'entente cadre VMP-19-016;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 12 079,16 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières du présent dossier.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1204735008

CA20 240110

Approuver le dépôt du projet « Cyclovia Camillien-Houde » dans le cadre du « Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de cyclovias à Montréal » et garantir la participation financière de l'arrondissement de Ville-Marie dans la réalisation de ce projet

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'approuver le projet « Cyclovia Camillien-Houde » dans le cadre du « Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de cyclovias à Montréal »;

De garantir la participation financière de l'arrondissement de Ville-Marie dans le projet;

D'autoriser l'utilisation de la somme consentie via le Programme.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1204105002

CA20 240111

Autoriser une dépense de 520 \$ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie au souper spectacle de la Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser une dépense de 520 \$ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie au souper spectacle de la Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1208748002

CA20 240112

Autoriser une affectation des surplus de 640 000 \$ pour le financement de la rémunération des employés en assignation temporaire, des formations et des actions de communications en matière de santé et de sécurité au travail, pour les années 2020 et 2021

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser une affectation de surplus de 640 000 \$ pour le financement de la rémunération des employés en assignation temporaire, des formations et des actions de communications en matière de santé et de sécurité au travail, pour les années 2020 et 2021;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1202818001

CA20 240113

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2020

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1200858003

CA20 240114

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 29 février 2020

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 29 février 2020.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1200858004

CA20 240115

Autoriser une dépense de 138 044,43 \$, taxes et contingences incluses, pour des services professionnels pour l'élaboration d'un concept d'aménagement, pour la conception des plans et devis et pour la surveillance des travaux pour le réaménagement du parc de l'Espoir, conformément à l'entente cadre 18-17150 avec Vlan paysages inc.

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser une dépense maximale de 138 044,43 \$; taxes incluses, pour les services professionnels visant l'élaboration d'un concept d'aménagement, la conception des plans et devis et la surveillance des travaux pour le réaménagement du parc de l'Espoir avec Vlan paysages inc.;

D'autoriser, à cette fin, une dépense additionnelle de 30 887,76 \$ à Vlan paysages inc. majorant ainsi le mandat à 12 549,49 \$; taxes incluses, conformément à l'entente-cadre 18-17150;

D'autoriser un budget provisionnel de contingences de 12 549,49 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1206143001

CA20 240116

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Ville-Marie prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction / réhabilitation des réseaux d'aqueduc secondaire, reconstruction partielle de conduites d'égout, remplacement des entrées de service en plomb et de voirie sur la rue Saint-Christophe entre le boulevard De Maisonneuve Est et la rue Ontario Est dans l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre de la mise en oeuvre des programmations 2020-2022 du Service de l'eau, Direction des Réseaux d'Eau (DRE)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Ville-Marie prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur le tronçon de la rue Saint-Christophe entre le boulevard de Maisonneuve Est et la rue Ontario Est dans l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, dans le cadre de la mise en oeuvre des programmations 2020-2022 du Service de l'eau, Direction réseaux d'eau (DRE).

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1206937003

CA20 240117

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Ville-Marie prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction / réhabilitation des réseaux d'aqueduc secondaire, d'égout et de voirie sur la rue Mayor entre la rue Aylmer et la rue De Bleury dans l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre de la mise en oeuvre des programmations 2020-2022 du Service de l'eau, Direction des Réseaux d'Eau (DRE)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Ville-Marie prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur le tronçon de la rue Mayor entre la rue Aylmer et la rue de Bleury dans

l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2020-2022 du Service de l'eau, Direction réseaux d'eau (DRE).

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1206937002

CA20 240118

Autoriser le désistement de l'expropriation des lots 1 341 035, 1 341 036, 1 341 039 et 3 550 498 du cadastre du Québec, situés au coin nord-est de la rue Sainte-Catherine Ouest et de la rue Mackay, arrondissement de Ville-Marie, décrétée aux fins de l'aménagement d'un parc. Abroger la résolution CA16 240481 adoptée par le conseil d'arrondissement de Ville-Marie décrétant cette expropriation. Approuver l'entente intervenue entre la Ville et Les Immeubles Prime inc. pour régler hors cour les dommages réellement subis et directement causés par l'imposition de la réserve et par le désistement de l'expropriation au montant de 2 981 654,18 \$ auquel doit s'ajouter une partie des frais de parc pour un montant maximal estimé à 1 800 000 \$. Reconnaître l'engagement de la Ville à céder en tant que dommages à Les Immeubles Prime inc. une partie du lot 1 341 037 du cadastre du Québec, telle que décrite à l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de la Ville de Montréal, le 30 décembre 1988 sous le numéro 4109707

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser le désistement de l'expropriation des lots 1 341 035, 1 341 036, 1 341 039 et 3 550 498 du cadastre du Québec, situés au coin nord-est de la rue Sainte-Catherine Ouest et de la rue Mackay, arrondissement de Ville-Marie, décrétée aux fins de l'aménagement d'un nouveau parc;

D'abroger la résolution CA16 240481 adoptée par le conseil d'arrondissement de Ville-Marie décrétant cette expropriation;

D'approuver l'entente intervenue entre la Ville et Les Immeubles Prime inc. pour régler hors cour les dommages réellement subis et directement causés par l'imposition de la réserve et par le désistement de l'expropriation au montant de 2 981 654,18 \$ auquel doit s'ajouter une partie des frais de parc pour un montant maximal estimé à 1 800 000 \$;

De reconnaître l'engagement de la Ville à céder en tant que dommages à Les Immeubles Prime inc. une partie du lot 1 341 037 du cadastre du Québec, telle que décrite à l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de la Ville de Montréal, le 30 décembre 1988 sous le numéro 4109707;

De demander au comité exécutif de virer un montant maximal estimé à 1 800 000 \$ à l'arrondissement Ville-Marie en compensation d'une partie des frais de parc dûs par Les Immeubles Prime inc., et ce, seulement lorsque les frais de parc pour le projet de Les Immeubles Prime inc. sur les lots 1 341 036, 1 341 039 et 3 550 498 seront exigibles;

D'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M^e Caroline Proulx du Service des affaires juridiques, les chèques suivants :

a) Le premier chèque au montant de DEUX MILLION CINQ CENT MILLE DOLLARS (2 500 000 \$) à l'ordre de :

Immeubles Prime Inc,
1201 Rue Sherbrooke ouest
Montréal, (Québec)
H3A 1H9;

b) Le deuxième chèque au montant de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE SIX CENT CINQUANTE-QUATRE DOLLARS ET DIX-HUIT CENTS (481 654,18 \$) à l'ordre de

Immeubles Prime Inc,
1201 Rue Sherbrooke ouest
Montréal, (Québec)
H3A 1H9;

D'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Adoptée à l'unanimité.

30.10 1200326002

CA20 240119

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.09.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240120

Adopter une résolution autorisant l'aménagement de 30 logements dans le bâtiment situé aux adresses civiques 1419 à 1441, rue Pierce en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 11 février 2020 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'adopter la résolution à l'effet :

- 1) D'accorder l'aménagement de 30 logements dans un bâtiment situé aux 1419 à 1441 rue Pierce (les maisons en rangée William D.-Stroud), dans un secteur de catégorie d'usage R.2, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), et ce, en dérogation à l'article 143 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) L'ensemble des restaurations en façade avant devra être identique aux composantes d'origine du bâtiment;
 - b) L'aménagement de la ruelle arrière devra être révisé afin d'accroître les mesures assurant la sécurité des futurs utilisateurs, dont l'installation d'un système d'éclairage adéquat;
 - c) Prévoir la gestion des matières résiduelles à même les plans d'aménagement du projet, particulièrement pour les logements donnant uniquement sur la ruelle;
 - d) Aucun appareil mécanique et aucune sortie mécanique ne pourront être installés sur les balcons ou dans les fenêtres des unités résidentielles.
- 3) Le projet sera soumis à la procédure du titre VIII suite du dépôt de la demande de permis de construction.

Adoptée à l'unanimité.

40.01
pp 417
1198398007

CA20 240121

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (01-282) afin d'interdire les usages résidentiels dans les secteurs de la rue Parthenais et de la JTI-Macdonald, ainsi qu'augmenter la hauteur minimale aux abords du métro Frontenac en plus d'assurer une implantation en contiguïté sur la rue Ontario - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de règlement a été adopté avec changement à la séance du conseil d'arrondissement du 11 février 2020 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le Règlement CA-24-282.120 intitulé Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'interdire les usages résidentiels dans les secteurs de la rue Parthenais et de la JTI-Macdonald, ainsi qu'augmenter la hauteur minimale à 3 étages et maximale à 16 mètres aux abords du métro Frontenac en plus d'assurer une implantation en contiguïté sur la rue Ontario.

Adoptée à l'unanimité.

40.02
CA-24-282.120
1198398008

CA20 240122

Adopter une résolution autorisant l'usage « clinique médicale » et « école d'enseignement spécialisée » au rez-de-chaussée ainsi que la mezzanine du bâtiment situé au 360, rue Sainte-Catherine Est en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble- 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 11 février 2020 et l'a soumis à une consultation publique le 26 février 2020 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 360, rue Sainte-Catherine Est, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment à l'article 244 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'occuper, en plus des usages prescrits, le rez-de-chaussée et la mezzanine du bâtiment visé aux fins de l'usage « clinique médicale » et « école d'enseignement spécialisée ».
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) l'emplacement des usages proposés devra être substantiellement conforme aux plans déposés le 20 décembre 2019;
 - b) au niveau du rez-de-chaussée, à l'intérieur, aucun rideau opaque ou pellicule ne devra être installé, afin de ne pas obstruer les fenêtres et de maintenir l'animation de la rue;
 - c) limiter la superficie des rideaux LED installés à l'intérieur aux sections nécessaires à la préservation de l'intimité et ne pas y apposer de publicités;
 - d) les enseignes devront être soumises à la procédure du Titre VIII du Règlement d'urbanisme 01-282 et présentées lors d'une séance ultérieure du comité.

De fixer un délai de 24 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.03
pp 420
1206723002

CA20 240123

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un bâtiment ne comprenant pas de quai de chargement, pour le bâtiment situé sur le lot 6 297 944 du cadastre du Québec au sud-ouest de l'intersection des rues Parthenais et Sainte-Catherine - Esplanade Cartier Phase 1

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un bâtiment ne comprenant pas de quai de chargement, pour le bâtiment situé sur le lot 6 297 944 du cadastre du Québec au sud-ouest de l'intersection des rues Parthenais et Sainte-Catherine - Esplanade Cartier Phase 1.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1207303002

CA20 240124

Adopter une résolution autorisant la démolition partielle et l'agrandissement du bâtiment situé au 1240, rue Sanguinet, et ce en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé aux 1240-1250, rue Sanguinet (lot 2 161 932), conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger aux articles 13, 81, 85, 377.1, 583 et 656 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) de démolir, d'ériger et d'occuper un édifice conformément au plan réalisé par CIMA+ et NFOE+EVOQ et daté du 21 février 2020, ainsi qu'aux plans numérotés 3, 8, 9 et 11, réalisés par NFOE+EVOQ et datés du 20 janvier 2020, tous estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 21 février 2020.
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) Fournir les plans de la cour et du sous-sol du pavillon J.A. DeSève illustrant les 23 supports à vélos, le vestiaire-douche et les 10 casiers;
 - b) La demande du certificat de démolition doit être accompagnée :
 - i) d'un devis sur la conservation in situ de la façade avant et des parties maintenues des façades latérales et arrières;
 - ii) d'un devis détaillant la restauration des éléments architecturaux des façades conservées;
 - iii) des lettres de garantie bancaire, tel que stipulé à l'article 20 du Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215).

Toute autre disposition non incompatible avec la présente autorisation continue de s'appliquer.

Adoptée à l'unanimité.

40.05
pp 414
1196255013

CA20 240125

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2020, 2^e partie, A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2020, 2^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 620 permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 266 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 569 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1205907002

CA20 240126

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2020, 2^e partie, B) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2020, 2^e partie, B), soit :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 621 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'Arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 235 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 570 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 153 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12-2, o. 160 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1208214004

CA20 240127

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de préciser la délégation de pouvoir lorsqu'un règlement dont l'application ou la compétence relevant de l'arrondissement de Ville-Marie réfère à une « autorité compétente » ou un « directeur », ainsi que mettre à jour les délégations conformément à la nouvelle structure des directions - Adoption

Vu l'avis de motion donné du Règlement intitulé « Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de préciser la délégation de pouvoir lorsqu'un règlement dont l'application ou la compétence relevant de l'arrondissement de Ville-Marie réfère à une « autorité compétente » ou un « directeur », ainsi que mettre à jour les délégations conformément à la nouvelle structure des directions » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 11 février 2020 par sa résolution CA20 240073;

Vu le dépôt du projet de Règlement intitulé « Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de préciser la délégation de pouvoir lorsqu'un règlement dont l'application ou la compétence relevant de l'arrondissement de Ville-Marie réfère à une « autorité compétente » ou un « directeur », ainsi que mettre à jour les délégations conformément à la nouvelle structure des directions » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 11 février 2020 par sa résolution CA20 240073;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'adopter, avec modifications, le Règlement CA-24-318 intitulé Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de préciser la délégation de pouvoir lorsqu'un règlement dont l'application ou la compétence relevant de l'arrondissement de Ville-Marie réfère à une « autorité compétente » ou un « directeur », ainsi que mettre à jour les délégations conformément à la nouvelle structure des directions.

Adoptée à l'unanimité.

40.08
CA-24-318
1202701011

CA20 240128

Adopter le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2020 - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2020 » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 11 février 2020 par sa résolution CA20 240078;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville Marie exercice financier 2020 » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 11 février 2020 par sa résolution CA20 240078;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'adopter, avec modifications, le Règlement CA-24-309 intitulé le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie – exercice financier 2020.

Adoptée à l'unanimité.

40.09
CA-24-309
1202701012

CA20 240129

Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à apporter une précision pour un bâtiment de la section « Les édifices scolaires » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement), pour le bâtiment portant le numéro 1240-1250, rue Sanguinet (Alexandra School) - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la conseillère Sophie Mauzerolle annonçant l'adoption du projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de permettre la démolition, à l'exception de la façade principale et de portions de façades latérales et arrière, du bâtiment situé au 1240-1250, rue Sanguinet (Alexandra School), et ce, en vue d'un projet de remplacement destiné à un équipement institutionnel sur le lot 2 161 932 du cadastre du Québec.

40.10
1196255016

CA20 240130

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.10.1 et 40.11.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240131

Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à apporter une précision pour un bâtiment de la section « Les édifices scolaires » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement), pour le bâtiment portant le numéro 1240-1250, rue Sanguinet (Alexandra School) – 1^{er} projet de règlement

Attendu que, à cette même séance, un avis de motion de l'adoption du projet de règlement ci-dessous a été donné et qu'une copie a été déposée;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'adopter un premier projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de permettre la démolition, à l'exception de la façade principale et de portions de façades latérales et arrière, du bâtiment situé au 1240-1250, rue Sanguinet (Alexandra School), et ce, en vue d'un projet de remplacement destiné à un équipement institutionnel sur le lot 2 161 932 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

40.10.1 1196255016

CA20 240132

Édicter une ordonnance relative à la modification des exigences indiquées à l'Annexe 1 du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O 0.1) quant à l'aménagement d'un café-terrasse et d'un placotioir

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1), l'ordonnance O-0.1, o. 8 relative à la modification des exigences indiquées à l'Annexe 1 du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1, articles 40.15 et 40.29) quant à l'aménagement d'un café-terrasse et d'un placotioir.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1208393003

CA20 240133

Rendre une décision relativement à l'approbation de la demande de permis de transformation 3001710736 visant à modifier les vitrines commerciales et des revêtements extérieurs du bâtiment sis au 1300, rue Sainte-Catherine Ouest et abroger la résolution CA20 240089

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la demande de permis de transformation 3001710736 visant à modifier les vitrines commerciales et des revêtements extérieurs du bâtiment sis au 1300, rue Sainte-Catherine Ouest;

D'abroger la résolution CA20 240089.

Adoptée à l'unanimité.

70.01 1198309004

Levée de la séance

70.02

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 14 avril 2020 à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 20 h 08.

Valérie Plante
Mairesse

Katerine Rowan
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA20 240139
lors de la séance du conseil tenue le 14 avril 2020.
